

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de Gestion

Finances et Contrôle de Gestion

REF : DFCG2010016

Signataire : SL

OBJET : Prise en charge des frais engagés dans le cadre des assises de la coopération décentralisée franco-indienne

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-18 et suivants ;

Vu la lettre du ministère des affaires étrangères invitant la commune d'Aubervilliers à participer aux premières assises de la coopération décentralisée franco-indienne se déroulant du 15 au 17 janvier 2010 à New Delhi ;

Considérant l'intérêt de la commune à être représentée lors de cette manifestation ;

Considérant les frais engagés par Monsieur Monino, 2^{ème} adjoint mandaté par le Maire, pour l'obtention d'un visa ;

Considérant les frais de transports occasionnés par ce voyage ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de rembourser à Monsieur Monino, en sa qualité de deuxième adjoint au Maire, les frais avancés pour l'établissement d'un visa et de prendre en charge le coût du transport aérien pour un montant total de 2458 €.

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

| service | chapitre | article | fonction |
|---------|----------|---------|----------|
| 602 | 65 | 6532 | 021 |

Pour le Maire

L'adjoint délégué